

Nouveaux horaires d'ouverture des services des impôts des particuliers



Nouveaux horaires d'ouverture des services des impôts des particuliers

A l'occasion de la sortie des rôles de taxe habitation et de taxe sur les locaux vacants payables au 15/12/2020, le **Service des Impôts des Particuliers d'Auch, de Condom et de Mirande vous accueillent exclusivement sur rendez-vous.**

Vous pourrez, en vous connectant sur le site internet www.impots.gouv.fr et à votre espace particulier nous adresser vos questions depuis votre messagerie sécurisée, ou solliciter un rendez-vous (téléphonique ou physique) en cliquant sur « contacts » en bas de la page d'accueil du site.

Vous pouvez contacter :

- le **Service des Impôts des Particuliers d'Auch** par téléphone au 05 62 61 50 50, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00.
- le **Service des Impôts des Particuliers de Condom** par téléphone au 05 62 68 31 50, du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00.
- le **Service des Impôts des Particuliers de Mirande** par téléphone au 05 62 66 50 40 les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, et le vendredi de 08h45 à 12h00.

Ces horaires sont valables jusqu'au 31/12/2020, ils seront susceptibles d'évoluer en 2021.